

RAPPORT DE GESTION 2021



**ORPC District Aigle
Préavis n° 04-2022**

IL EST FRAÎS,
MON VACCIN,
IL EST FRAÎS !



Dessin fait par un astreint de l'ORPC du district de Morges.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	6
L'ORPC District Aigle	7
AUTORITES POLITIQUES	8
<i>Vue d'ensemble</i>	8
<i>Le Conseil intercommunal</i>	8
<i>La Commission de gestion</i>	9
<i>Le Comité de direction</i>	10
BATAILLON ORPC Aigle	11
<i>L'Etat-major (EM)</i>	11
<i>Le personnel professionnel</i>	11
<i>Personnel</i>	12
<i>Effectif global</i>	12
<i>Service de piquet</i>	13
MISSIONS	14
<i>Aide à la conduite – Assistance – Pionnier – Logistique – Protection des biens culturels</i>	14
OPERATIONS	15
<i>Les services PCi</i>	15
<i>Cours de répétition</i>	15
<i>Interventions en faveur de la collectivité (IFC)</i>	16
<i>Interventions en situation d'urgence (ISU)</i>	17
CONSTRUCTIONS	18
<i>PC régional, le Levant, Aigle</i>	18
<i>PO ATT de la Planchette, Aigle</i>	18
<i>PO ATT des Glariers, Aigle</i>	18
<i>PO ATT le Stand, Bex</i>	18
<i>PO ATT la Cible, Bex</i>	18
<i>PO ATT les Emmenoux, Les Diablerets</i>	18
<i>PO ATT sous le Scex, Villeneuve</i>	18
<i>PO ATT sous l'Eglise, Ollon</i>	18
VEHICULES	19
INSTRUCTION	20
<i>Cours de formation</i>	20
<i>Centres d'instruction</i>	20
<i>Promotions</i>	21
JOURS DE SERVICE	22
<i>Cours de répétition</i>	22
<i>Cours de formation (Gollion, Schwarzenburg)</i>	22
COMMUNICATIONS	23
<i>Assemblée régionale/Conseil intercommunal</i>	23
<i>Comité de direction</i>	23
<i>Commissions de gestion</i>	23
<i>Commissions temporaire</i>	23
FINANCES	24
GLOSSAIRE	25
CONCLUSION	26

AVANT-PROPOS



Stéphane Montangero
Président du Comité directeur (CODIR)

Mesdames, Messieurs,

2021 fut une année de transition et de continuité. Transition politique, avec de nouvelles personnes élues au sein de nos communes vaudoises.

De nouvelles femmes, de nouveaux hommes ont accepté les charges de membre du Conseil communal ou du Conseil municipal. J'ai l'honneur d'être l'une de ces personnes. Et c'est également un honneur que de pouvoir présider depuis le 1^{er} juillet 2021 le CODIR de notre District, regroupant nos 15 communes. Là aussi il y a transition, entre une équipe sortante et une équipe entrante.

Je voudrais ainsi tout d'abord remercier l'équipe qui a mené aux destinées de l'ORPC durant la législature qui s'achève (2016-2021), tout particulièrement au vu des temps endurés à l'épreuve de la pandémie. Alors que la PC était souvent regardée de haut, elle a pu démontrer combien elle était utile, complémentaire, en ces temps si particulier. Et ce à tous les niveaux.

Et si pour les pouvoirs publics et dirigeants il y eut transition, pour la PC en général, ce fut continuité. Un tout grand MERCI à toutes les personnes qui ont servi durant cette période. Toutes ces personnes anonymes sans qui cette épreuve collective aurait été bien plus compliquée encore. Un engagement sans faille, avec, par exemple, un centre de vaccination qui a tenu toutes ses promesses entre fin 2021 et début 2022.

Nous souhaitons qu'avec ce rapport de gestion 2021 vous puissiez découvrir un peu plus encore la Protection civile, son rôle, ses tâches, ses actes. Dans les moments difficiles comme ceux qui le sont un peu moins. Et que comme le soussigné, vous en soyez reconnaissants.

Stéphane Montangero
Président du Comité directeur



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En préambule, je voudrais vous féliciter pour votre élection et vous souhaiter un bon mandat.

En parcourant ce rapport, vous pourrez prendre connaissance des multiples tâches de votre Protection civile.

La raison d'être de notre organisation a pour but de protéger la population, d'assister les personnes en quête de protection, de protéger les biens culturels, d'appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires ainsi que d'effectuer des travaux de remise en état et des interventions en faveur de la collectivité.

Si l'année 2020 était placée sous le signe d'un engagement sans précédent pour la pandémie Covid-19, 2021 s'affiche hélas dans la même continuité.

L'année 2021 sur le plan des opérations commence comme elle s'est terminée avec des engagements pour les pistes de ski et ensuite, et ceci jusqu'en fin d'année, pour les missions de vaccination sur l'ensemble des District d'Aigle, du Pays D'Enhaut, Palais de Beaulieu.

Aujourd'hui, la protection civile a su démontrer ses compétences et sa capacité à durer dans le temps. En termes d'image, notre entité a été clairement valorisée ce qui n'a pas toujours été le cas, nous sommes désormais un partenaire reconnu par la population et les partenaires.

Point fort dès le 1^{er} janvier. La nouvelle loi fédérale sur la Protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Cette dernière a eu comme conséquence une

baisse de nos effectifs d'environ 40%. Les astreints qui ont accomplis 14 ans de service ou 245 jours se voient libérés de leur obligation de servir. Cela représente pour 2021 une baisse des effectifs de 120 astreints pour un réservoir initial de 360 astreints.

Par conséquent, il va falloir se réorganiser au niveau cantonal afin de pouvoir continuer à garantir la sécurité du territoire. Pour ce faire le projet TETRIS est en cours d'étude avec nos Présidents des Comités directeurs afin de trouver le meilleur compromis.

En parallèle de l'engagement Covid-19, notre organisation avait pour ordre d'assurer les tâches inerrantes habituelles au bon fonctionnement de notre organisation, ce qui a causé une surcharge de travail importante et qui a eu pour conséquences des absences pour raisons maladies du personnel professionnel.

C'est pourquoi le Comité directeur a dû engager une personne en Cdd afin de pouvoir garantir le fonctionnement de notre organisation.

Pour conclure, je voudrais adresser un grand MERCI à tous nos astreints et aux collaborateurs professionnels pour leur engagement et leur travail remarquable lors des diverses interventions en situation d'urgence. Ils répondent présent toute l'année, en semaine comme le Week- end, de jour comme de nuit. Sans leur motivation et leur volonté de progresser, notre ORPC ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Tout en vous remerciant de votre confiance et de l'intérêt porté à notre ORPC, je vous souhaite une agréable lecture.

It col, Olivier Pittier Commandant

INTRODUCTION

Révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile

Le 20 décembre 2019, les Chambres fédérales ont annoncé une révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Afin de mettre en œuvre les nouvelles dispositions légales, des adaptations des ordonnances régissant la protection de la population et la protection civile seront nécessaires. Il y aura désormais une ordonnance sur la protection de la population et une ordonnance sur la protection civile. L'entrée en vigueur est planifiée au 1er janvier 2021.

La loi actuelle sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) date du 4 octobre 2002. Mais ces dernières années, les menaces et les dangers auxquels la Suisse est exposée ont évolué : le terrorisme, les cyberattaques, les pannes d'électricité à grande échelle ou les pandémies sont devenues des sujets d'actualité. La protection de la population devait donc s'y adapter.

La révision totale ne changera pas les structures de base de la protection de la population et de la protection civile. Depuis son entrée en vigueur début 2004, le nouveau système coordonné de protection de la population réunissant cinq organisations partenaires – la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique, les services techniques et la protection civile – a fait ses preuves.



La durée de l'obligation de servir au sein de la Protection civile devrait être raccourcie et assouplie. Pour le personnel de base et les sous-officiers, elle commencera entre 18 et 25 ans et s'étendra sur 14 ans ou 245 jours, afin de correspondre à celle des militaires. Dans la pratique, il est peu probable que des personnes astreintes effectuent le maximum de jours de service prévu en temps normal, sous réserve de catastrophe majeure. Les sous-officiers supérieurs et les officiers seront eux appelés à servir en principe jusqu'à 40 ans. Autre nouveauté, du côté de la taxe d'exemption : dorénavant, les astreints pourront déduire la totalité de leurs jours de service.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence grave et de longue durée ou de conflit armé, la protection civile doit pouvoir être renforcée. À cette fin, le Conseil fédéral pourra prolonger la durée du service et rappeler des personnes libérées.

Dans le domaine de la formation, des changements toucheront la formation de base, la formation complémentaire, la formation des cadres et les cours de répétition. Le système doit être simplifié afin que les travaux de remise en état consécutifs à des catastrophes et les interventions en faveur de la collectivité soient effectués dans le cadre de cours de répétition.

L'ORPC du District Aigle

L'Organisation régionale de protection civile du district Aigle (ORPC District Aigle) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPi) du 11 septembre 1995 et aux articles 112 à 128 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Au 31 décembre 2021, l'ORPC est constituée de 15 communes avec 47'214 habitants, pour une superficie de 435 km². Voici la liste du nombre d'habitants par commune :

Aigle	10'828
Bex	8'063
Chessel	497
Corbeyrier	439
Gryon	1'382
Lavey-Morcles	966
Leysin	3'637
Noville	1'169
Ollon	7'904
Ormont-Dessous	1'162
Ormont-Dessus	1'451
Rennaz	883
Roche	1'874
Villeneuve	5'921
Yvorne	1'038



AUTORITES POLITIQUES

Vue d'ensemble

L'association de communes de l'ORPC District Aigle est constituée d'un Conseil intercommunal (organe délibérant), d'un Comité de direction (organe exécutif) et d'une Commission de gestion (organe de contrôle).

Le Conseil intercommunal depuis le 25 août 2021

Le CI se constitue comme suit :

Jean-Daniel Zufferey Président, Villeneuve	Philippe Olloz Vice-Président, Aigle	Chrystelle Bösch Secrétaire
Jean-Luc Duroux Municipal, Aigle	Samuel Obi Conseiller communal, Aigle	Jargal Tumurbaatar Conseillère communale, Aigle
Alberto Cherubini Syndic, Bex	Valentine Moreillon Conseillère communale, Bex	Ally Tschumi Conseillère communale, Bex
Christophe Krummenacher Municipal, Chessel	François Lüthi Conseiller général, Chessel	Guy Bochud Municipal, Corbeyrier
Steve Dind Conseiller communal, Corbeyrier	Georges Vittoz, Municipal, Gryon	Lucile Pellaton Conseillère communale, Gryon
Serge Bochatay Conseiller communal, Lavey-Morcles	David Boutay Conseiller communal, Lavey-Morcles	Laurence Habegger Conseillère communale, Leysin
Elliott Hébert Conseiller communal, Leysin	Corinne Ballif-Grognuz Municipale, Noville	Kevin Grangier Conseiller communal, Noville
Philippe Pastor Municipal, Ollon	Robert Underwood Conseiller communal, Ollon	Seth Barker Conseiller communal, Ollon
Rémy Fischer Conseiller communal, Ormont-Dessous	Denis Noirjean Conseiller communal, Ormont Dessous	Lucien Morerod Conseiller communal, Ormont-Dessus
Yoann Huck Conseiller communal, Ormont-Dessus	Pierre Henri Légeret Municipal, Rennaz	Sarah Bornet Conseillère générale, Rennaz
Eric Portner Municipal, Roche	Frédéric Ruchet Conseiller communal, Roche	Marcel Rechsteiner Conseiller communal, Villeneuve
Maxime Isoz Municipal, Yverne	Fabrice Pilet Conseiller communal, Yverne	



Exercice intercantonal VS/VD
Thème : débordement du Rhône dans la zone industrielle d'Aigle

La Commission de gestion depuis le 25 août 2021

Les délégués de la Commission de gestion sont élus par le Conseil intercommunal.

La Commission est composée comme suit :

Président	Philippe Pastor Municipal, Ollon
Membres	Alberto Cherubini Syndic, Bex
	Sarah Bornet Conseillère communale, Rennaz
Suppléants	Denis Noirjean Conseiller communal, Ormont-Dessous
	Robert Underwood Conseiller communal, Ollon



Engagement Covid, compagnie 2
Poste de commandement régional du Levant (PCR)

Le Comité de direction depuis le 25 août 2021

Le Comité de direction (CODIR) est composé comme suit :

Président	Stéphane Montangero Municipal, Aigle
Vice-président	Daniel Hediger Municipal, Bex
Membres	Pearl Briquet Municipale, Lavey-Morcles
	Diane Morattel Municipale, Ollon
	Marie-Claude Pellet Municipale, Villeneuve
	François Genillard Municipal, Ormont-Dessus
	Julien Cattin Municipal, Roche

Secrétaire	Chrystelle Bösch
Boursier	Jean-Marc Moreillon
Commandant	Olivier Pittier



Libération d'une compagnie avec les remerciements de Mme Patricia Dominique Lachat Préfète

BATAILLON ORPC Aigle

L'Etat-major (EM)

L'EM, composé pour l'essentiel d'officiers de milice, ainsi que du personnel de soutien (cellule communication, informaticiens) est chargé de synthétiser l'information, d'aider à la décision du commandant, d'organiser et planifier les exercices annuels, d'établir les ordres pour l'engagement des compagnies et des interventions en situation d'urgence, d'en contrôler l'exécution, de suivre les événements et d'en tirer les enseignements. Les chefs de domaines, au grade de capitaine (cap) ou premier-lieutenant (plt), ont la charge d'un domaine précis et spécialisés dans un des domaines suivants : gestion du personnel (DB1), suivi de situation (DB2), opérations (DB3), logistique (DB4), planification (DB5), aide à la conduite (DB6) et instruction (DB7). Les commandants de compagnie (cdt cp) assurent la conduite durant les services d'instruction en compagnie et fonctionnent comme chef d'engagement durant les interventions en faveur de la collectivité (IFC) ou en situation d'urgence (appui aux pompiers, police, etc.).

Etat-major

12

S0 = Commandement 2

lt-col	Cdt bat	Pittier O.				1
maj	Suppl cdt bat	Fastiggi U.				1

S1 = Office 2

maj	C office	Haug E.				1
	Assist admin	Roux A.				1
plt	C info					

S2/6 = Suivi / Aide à la conduite 2

cap	C AIC	Porta V.				1
plt	C suivi					
cap	C tm	Schmid J.				1

S3/5 = Opérations / coopération 4

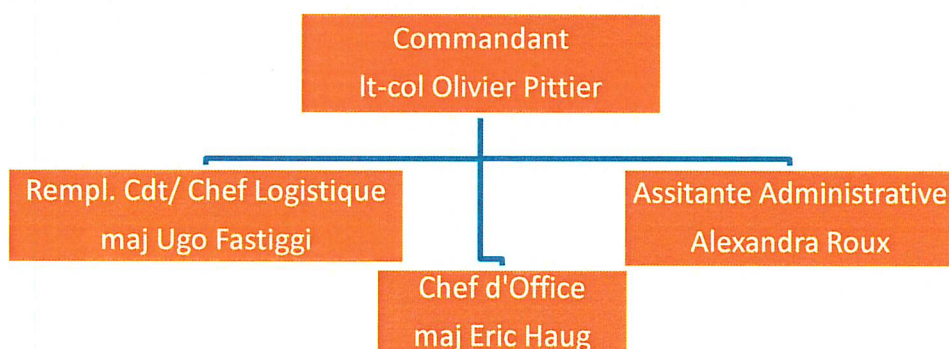
cap	C op	Gerber P.				1
cap	C assist	Aeppli M.				1
cap	C pi	Jordan S.				1
cap	C PBC	Chamorel F.				1
plt	C Prot ABC					

S4 = Logistique 2

lt	C coord log	Cachulo R.				1
lt	C rav	Monory L.				1
	C trans					

Le personnel professionnel

Le commandant, le remplaçant du Cdt/chef logistique, le chef d'office et l'assistante administrative composent le personnel professionnel de l'ORPC et assurent les affaires courantes au fil de l'année et la conduite lors d'intervention.



Service de piquet

Un service de piquet est assuré toute l'année par du personnel de milice et professionnel. Ce service est principalement déclenché à la demande des partenaires feux bleus. Il permet d'offrir un appui en personnel et/ou en matériel dans le cadre d'opérations d'urgence. Les communes peuvent également déclencher le service de piquet, avec l'accord du Canton.

En cas d'engagement, l'officier de piquet est la personne de contact pour les partenaires. Il définit les besoins et modalités d'engagement de l'ORPC, en collaboration avec le SSCM. En cas de besoin important en personnel, les astreints incorporés à la FIR sont alarmés en priorité.

Les astreints peuvent intervenir en soutien de la police, pour la mise en place de déviation autoroutière en cas d'accident, lors de recherche de personne (battue) ou lors des visites aux personnes nécessitant une attention particulière (plan canicule). Le soutien aux SDIS peut avoir lieu lors d'opérations mobilisant de grands moyens dans la durée, comme lors d'inondations et d'incendies importants. Cet appui peut se traduire par la préparation de repas, la mise à disposition de matériel et de personnel pour la surveillance d'installations.

Personnel professionnel	Personnel de milice
En semaine de 06h00 à 18h00	En semaine de 18h00 à 06h00
La nuit et le week-end en appui au personnel de milice	Le week-end
It-col Olivier Pittier Commandant	cap Jonathan Liaudat Commandant de compagnie
maj Ugo Fastiggi Rempl Cdt / Chef logistique	cap Sébastien Turrian Commandant de la FIR
maj Eric Haug Chef d'Office	cap Gerber Chef EM
	cap Aeppli Officier EM
	cap Jérôme Schmid Officier télématique
	It Ludovic Monory Officier logistique
	plt Rémy Mange Officier appui

MISSIONS

Vous trouverez dans ce chapitre les missions de base des différents domaines.

Aide à la conduite

Pour accomplir ses tâches, l'organe de conduite doit disposer d'un personnel rompu aux activités relevant de l'aide à la conduite. La protection civile met à sa disposition pour cela le personnel des services du suivi de la situation, de la télématique, de la protection ABC.

Assistance

Il s'agit notamment d'accueillir, encadrer, évacuer et assurer un hébergement à des personnes sinistrées qui peuvent également être des personnes à mobilité réduite. L'ORPC du District Aigle peut en cas d'interventions en situation d'urgence disposer des constructions protégées ou de locaux publics.

Pionnier

L'appui est le domaine dont l'éventail des tâches est le plus large. Il se charge surtout de missions de soutien au profit des quatre autres organisations partenaires, en particulier lors de sinistres majeurs, de catastrophes en situations d'urgence. Il intervient soit de manière autonome, soit en collaboration avec d'autres éléments. S'agissant de travaux de remise en état, l'exigence posée à l'appui est d'intervenir rapidement, en particulier pour éviter les dommages consécutifs à une inondation, une tempête, une avalanche ou à d'autres sinistres d'origine naturelle.

Protection des biens culturels (PBC)

Il s'agit de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les institutions culturelles, les personnes privées ainsi que les communes pour créer un inventaire et les plans d'évacuation des biens à protéger dans le district.

Logistique

C'est un vaste domaine, les tâches principales sont d'assurer les transports, la subsistance, la comptabilité. D'effectuer l'inventaire, l'entreposage, la maintenance et la mise à disposition du matériel. Mais aussi d'entretenir et exploiter les constructions. Sans eux un exercice ou une intervention serait bien compromis.

OPERATIONS

Les services PCi

Les personnes astreintes incorporées directement après le recrutement suivent l'instruction de base au plus tôt à partir du jour où elles atteignent l'âge de 18 ans mais la terminent au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle elles atteignent l'âge de 25 ans. L'instruction de base dure de 10 à 19 jours.

Après l'instruction de base, les personnes astreintes sont convoquées chaque année à des cours de répétition de 3 à 21 jours. Les cours de répétition servent notamment à atteindre et maintenir la disponibilité opérationnelle de la protection civile. Les interventions en faveur de la collectivité sont effectuées sous forme de cours de répétition.

Les personnes astreintes appelées à exercer une fonction de cadre suivent une instruction pour chaque fonction. L'instruction des cadres comporte une partie théorique et une partie pratique. Elle dure 19 jours au plus.

Cours de répétition

COURS ETAT-MAJOR

Les cours EM sont l'occasion pour les chefs de service et les commandants de compagnie de se pencher sur les documents de cours, sur la planification des services 2022, ainsi que sur les engagements particuliers, tels que l'essai fédéral d'alarme et les interventions en faveur de la collectivité.

COURS EN COMPAGNIE

Dans une volonté d'exercer et d'entraîner toute la chaîne de commandement de milice (du chef de groupe au commandant de compagnie), les deux compagnies du bataillon organisent, chacune, un cours avec tous les services (AIC, appui, assistance, PBC et logistique). Pour la milice, les défis sont nombreux tant dans le domaine de la planification et de la conduite que dans celui de l'instruction. La logistique est également soumise à dure épreuve avec la gestion des véhicules, la livraison des repas et le suivi du matériel.

En effectuant divers chantiers d'instruction dans les communes du district et des engagements au profit des institutions, les cadres ont la possibilité de côtoyer nos autorités régionales et de s'investir dans un projet pérenne qui s'inscrit dans le paysage local.

C'est l'opportunité pour la milice de mettre en pratique, de manière autonome et avec la pleine responsabilité de la conduite de l'engagement, les outils acquis lors de leur formation aux centres d'instruction de Gollion et Schwarzenburg.

En 2021, aucun cours en compagnie n'a été effectué en raison de la pandémie.

Interventions en faveur de la collectivité (IFC)

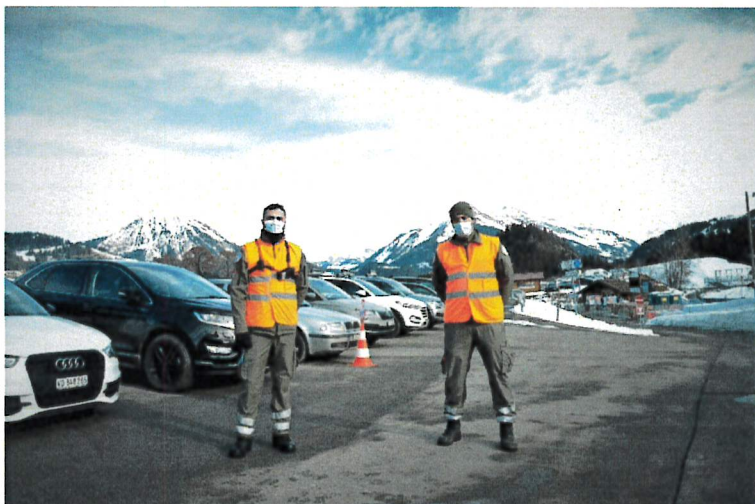
Au vu de la pandémie Covid-19 toutes les interventions en faveur de la collectivité 2021 ont été annulées.



Poste de commandement du Levant - Engagement pour les JOJ en 2020



Interventions en situation d'urgence (ISU)



*Covid-19, 1 janvier au 31 janvier 2021
Mission « pistes de ski »*

*Risque de débordement du Rhône région Lavey à Villeneuve
le 13 juillet 2021*



*Inondation région Aigle et Villeneuve
les 16-17 juillet 2021*

CONSTRUCTIONS

L'ORPC Aigle n'est propriétaire d'aucune construction, néanmoins, elle dispose du poste de commandement (PCR) du Levant. Les postes d'attente (po att), ainsi que les locaux de stockage pour le matériel appartiennent aux communes. Selon l'événement, ils peuvent être mis à disposition des partenaires sécuritaires.

PC régional du Levant, Aigle

Le PC qui se trouve au chemin du Levant 6 est le centre principal des opérations des compagnies.

Poste d'attente la Planchette, Aigle

Le PC qui se trouve proche au chemin de la Planchette est le départ des formations d'intervention y compris du matériel, de l'équipement et de l'hébergement d'urgence.

Poste d'attente les Glariers, Aigle

Le PC qui se trouve à l'avenue des Glariers est le centre principal pour la logistique et de l'hébergement d'urgence.

Poste d'attente le Stand, Bex

Le poste d'attente situé à la route du Stand à Bex est prévu pour de l'hébergement d'urgence et l'entreposage du matériel.

Poste d'attente la Cible, Bex

Le poste d'attente situé sous le centre sportif à Bex est utilisé comme centre d'hébergement d'urgence.

Poste d'attente les Emenoux, Les Diablerets

Le poste d'attente situé à l'entrée des Diablerets est utilisé comme centre d'hébergement d'urgence et l'entreposage du matériel.

Poste d'attente sous le Scex, Villeneuve

Le poste d'attente situé route sous le Scex à Villeneuve est utilisé comme centre d'hébergement d'urgence et l'entreposage du matériel.

Poste d'attente sous l'Eglise, Ollon

Le poste d'attente situé route sous l'église à Ollon est utilisé comme centre d'hébergement d'urgence et l'entreposage du matériel.

VEHICULES

Au 31 décembre, l'ORPC possède 6 véhicules, pour une capacité de transport totale de 48 personnes.

Dacia Duster	ARCO 01	5 places
VW T6 4x4	ARCO 80	9 places
VW T5 4x4	ARCO 81	9 places
VW T6 4x4	ARCO 82	9 places
Puch 4x4		8 places
Mazda 4x4		8 places



INSTRUCTION

Cours de formation

Après le recrutement, les personnes incorporées suivent une instruction de base de 10 à 19 jours avant la fin de l'année durant laquelle elles atteignent l'âge de 25 ans.

Fonctions de base :

- Collaborateur d'état-major,
- Préposé à l'assistance,
- Pionnier,
- Préposé aux constructions,
- Préposé au matériel,
- Cuisinier.



*Engagement du détachement de la Formation d'intervention régionale
Exercice de tronçonnage*

Après l'instruction de base (IB), les miliciens sont convoqués chaque année à des cours de répétition.

Lors des CR, les cadres recrutent au sein de leur unité et proposent aux astreints repérés pour leur compétence de suivre une formation supérieure. Les personnes intéressées peuvent également faire une demande de formation à leurs cadres.

Formations et filières possibles :

- Spécialistes (chauffeur, bûcheronnage, protection des biens culturels, cuisinier, comptable, etc.),
- Chef de groupe, sous-officier (AIC, pionnier, assistance, logistique, PBC),
- Chef de section, officier (AIC, pionnier, assistance, logistique, PBC),
- Commandant de compagnie,
- Officier EM.

Centres d'instruction

L'école de formation de base (EFB) se déroule au Centre cantonal d'instruction de Gollion (Vaud). Les cours de cadres et de perfectionnement sont donnés à Gollion ou au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (Berne).

Promotions

L'astreint, une fois son école de formation de base (EFB) terminée, peut se spécialiser dans une nouvelle fonction et/ou devenir cadre pour diriger un groupe, une section, une compagnie ou devenir membre de l'état-major.

L'obtention d'un nouveau grade est un signe de reconnaissance des compétences humaines et techniques acquises par la formation et/ou l'expérience. Les promotions et nominations sont le témoignage de la confiance accordée au milicien qui a accepté de se former, de se spécialiser et de prendre des responsabilités.

Liste des promus

Nom	Prénom	Grade	Fonction
Mange	Rémy	Premier Lieutenant	Officier pionnier
Gander	Jonathan	Premier Lieutenant	Officier aide à la conduite
Logoz	Mathieu	Lieutenant	Officier logistique
Renggli	Serge	Lieutenant	Officier logistique
Rouiller	Stive	Sergent	S-of pionnier
Jordi	Sacha	Sergent	S-of pionnier
Etienne	Sébastien	Sergent	S-of assistance
Jolain	Thomas	Sergent	S-of aic
Malisan	Lorenzo	Caporal	S-of pionnier
Lopez Martinez	Dylan	Caporal	S-of assistance
Mazalovic	Kristian	Caporal	S-of infrastructure
Pasquer	Guillaume	Caporal	Chef de cuisine
Rochat	Benjamin	Caporal	Chef de cuisine
Bonzon	Arno	Caporal	S-of pionnier
Défago	Anthony	Caporal	S-of infrastructure
Mazalovic	Mato	Caporal	S-of pionnier
Mayor	Valérien	Appointé	Conducteur
Rümo	Christophe	Appointé	Conducteur
Skawronski	Nathan	Appointé	Vaccinateur
Christinat	Aloys	Appointé	Vaccinateur
Miserez	Fabrice	Appointé	Vaccinateur
Vallonton	Simon	Appointé	Vaccinateur
Pochon	Yan	Appointé	Vaccinateur
Bifrare	Christopher	Appointé	Vaccinateur

JOURS DE SERVICE

Cours de répétition

2021 fut une année principalement axée sur l'engagement Covid-19.

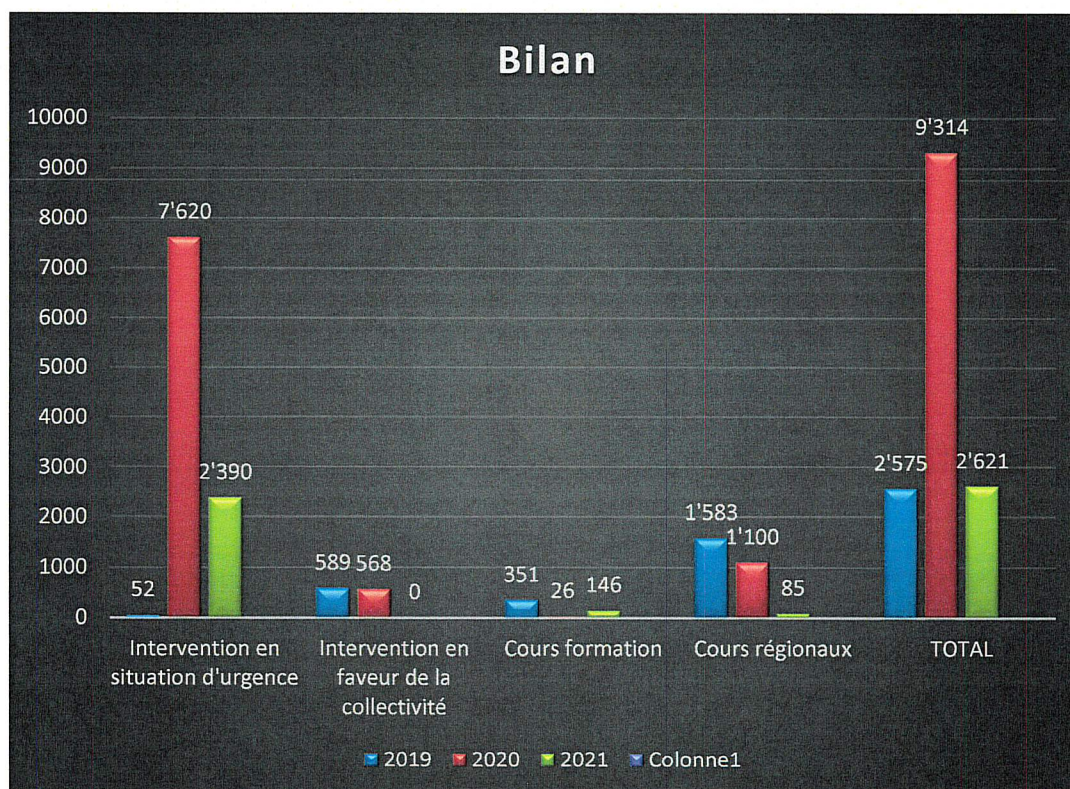
Nos activités ont été réparties de la manière suivante :

- 4 cours de répétition avec 86 jours de service,
- 3 engagements en situation d'urgence avec 2390 jours de service.

Cours de formation (Gollion, Schwarzenburg)

Pour pouvoir répondre aux attentes des autorités cantonales et communales, des partenaires sécuritaires, il est primordial d'avoir du personnel formé et instruit. Ainsi, ce sont 146 jours de service consacrés à la formation des cadres et à l'instruction des nouveaux astreints.

- Cours remplaçant de Cdt de compagnie
- Cours remplaçant de chef de section
- Cours chef de groupe appui
- Cours chef de section
- Cours instruction de base
- Paiement de galons divers domaines
- Formation spécialiste chauffeur
- Formation de vaccinateur



COMMUNICATIONS

Assemblée régionale / Conseil intercommunal

Durant l'année 2021, Assemblée régionale/Conseil intercommunal a siégé à trois reprises :

Le 22 avril 2021 à Villeneuve avec à l'ordre du jour les préavis :

- 01/2021 : comptes 2020
- 02/2021 : Rapport du Cdt de Bataillon et du Comité directeur sur la gestion de l'année 2020

Le 25 août à Aigle, installation du Conseil intercommunal

Le jeudi 30 septembre à Bex, avec à l'ordre du jour le préavis :

- 3/2021 : Budget 2022

L'année 2021 aura vu comme point fort l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'organisation et par conséquent l'abolition de l'Assemblée régionale au profit d'un Conseil intercommunal.

Comité de direction

L'exécutif de l'association de communes s'est réuni à trois reprises en séances ordinaires du Comité directeur (CODIR). Les sujets traités étaient les affaires courantes.

Les Présidents Jean-Luc Duroux/Stéphane Montangero ont participé aux séances ordinaires des Présidents des CODIR Vaudois à Gollion. Ils ont également participé à plusieurs séances concernant le projet de réorganisation de la PCi vaudoise "Opération Tétris". Depuis janvier 2021, M. Jean-Luc Duroux a été invité à des séances d'informations, par le biais de visioconférences hebdomadaires, afin d'avoir une vue d'ensemble sur les différents engagements Covid-19.

Commission de gestion

La Commission de gestion et des finances s'est réunie à trois reprises afin de préparer les rapports de gestion, du budget et des comptes pour l'Assemblée régionale/Conseil intercommunal.

Commission temporaire

La Commission s'est réunie à une reprise afin de commencer l'élaboration du futur règlement du Conseil intercommunal.

FINANCES

Le Conseil intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'approbation des comptes de l'année écoulée et pour l'adoption du budget de l'année suivante.

		Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
Charges	CHF	998'935.84	939'100.00	881'394.25
Participation des communes	CHF	715'849.86	815'100.00	678'899.20
Nombre d'habitants		45'551	45'848	45'848
Coût par habitant	CHF	15.71	17.78	14.80

Le coût par habitant comprend également la participation au fond cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition, des interventions en faveur de la collectivité et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication. Ce coût est fixé par l'assemblée des présidents des Comités de direction sur proposition du Service et du Conseil d'état.



Exercice de la compagnie FIR
Engagement de motopompes type 1 au vieux Rhône

GLOSSAIRE

AIC	Aide à la conduite	DGS	Direction générale de la santé	PISA	Système de gestion du personnel de l'armée
al	Alarme				
APG	Allocation pour perte de gain	DIS	Département des institutions et de la sécurité	PNV	Police nord vaudois
assist	Assistance	EMCC	État-major cantonal de conduite	Polycom	Réseau radio suisse de sécurité
bat	Bataillon	FAR	Formation d'appui régionale		
BIC	Bureau d'information du canton	FIR	Formation d'intervention régionale	RCV	Réseau cantonal vaudois
CB	Cours de base	GDM	Gendarmerie	rempl	Remplaçant
CC	Cours de cadre	IB	Instruction de base		
CCPP	Centre de compétence de la protection de la population	IFC	Intervention en faveur de la collectivité	RIIPCI	Règlement sur les interventions et l'instruction de la protection civile vaudoise
cdmt	Commandement	JNV	Jura-Nord vaudois		
cdt	Commandant	JS	Jour de service		
CENAL	Centrale nationale d'alarme	LC	Loi sur les communes	ROAPCI	Règlement sur l'organisation et l'administration de la protection civile vaudoise
		LPPCI	Loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile		
		LVLPCI	Loi vaudoise d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile	RP	Rapport préparatoire
CET	Centre d'engagement et de transmission (117)	OFAS	Office fédéral des assurances sociales	S tech	Service technique
		OFGS	Ordonnance sur les fonctions, grades et soldes dans la protection civile	SAE	Système d'aide à l'engagement
Cgfr	Corps des gardes-frontière	OFPP	Office fédéral de la protection de la population	SagaCrisis	Système de gestion de l'événement
CGM	Centre de gendarmerie mobile	OIMIE	Orientation, Intention, Missions, Indications, Emplacement	SCRIS	Service cantonal de recherche et d'informations statistiques
CI	Conseil intercommunal	OMI	Orientation, Missions, Indications	SDIS	Service de défense incendie et secours
CIG	Chef d'intervention général	OP	Officier de piquet	SMUR	Service mobile d'urgence et de réanimation
CoDir	Comité de direction	OPCI	Ordonnance sur la protection civile	SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
CoGe	Commission de gestion	ORCA	Organisation en cas de catastrophe	SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
cp	Compagnie	ORPC	Organisation régionale de protection civile		
CPA	Contrôle périodique des abris	PBC	Protection des biens culturels	TOC	Traitement des opérations en cours
		PC	Poste de commandement	trp	Troupe
CPC	Contrôle périodique des constructions	PCE	Poste de commandement d'engagement	TSI	Tableau des services d'instruction
CR	Cours de répétition	PCi	Protection civile		
		PCO	Poste de commandement des opérations	TUP	Travail d'utilité publique
CTA	Centre de traitement des alarmes (118)	PCR	Poste de commandement régional	VSE	Visite sanitaire d'entrée
DB	Domaine de base	PCV	Police cantonale vaudoise	VSS	Visite sanitaire de sortie

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 125b de la loi sur les communes du 28 février 1956, le Comité directeur vous propose Monsieur le Président de l'Assemblée régionale, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC AIGLE

Vu	le rapport du commandant de Bataillon et du Comité directeur sur la gestion pour l'année 2021
Où	le rapport de la commission de gestion / finance
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver la gestion de l'exercice 2021 et en donne décharge au Commandant et au Comité directeur

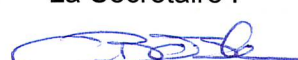
AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :

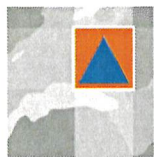


Stéphane Montangero

La Secrétaire :



Chrystelle Bösch



Protection civile

District Aigle

Aux membres du Conseil intercommunal de l'ORPC

Préavis n° 03-2022 du 9 mars 2022

relatif

aux comptes 2021 de l'Association intercommunale ORPC district Aigle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon les articles 18 chiffre 2, 24 chiffre 4 et 26 à 34 des statuts de l'Association intercommunale ORPC district Aigle, le Comité directeur vous présente le résultat de la gestion des comptes pour la période allant 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les Communes regroupées au prorata de leur nombre d'habitants.

La répartition par Commune a été établie en tenant compte de l'effectif de la population au 31.12.2019, à savoir un nombre total de **45'848** habitants (**45'551** en 2018), selon le budget 2021 adopté par l'Assemblée Régionale.

Celui-ci prévoyait un total des charges de **CHF 939'100.-**, soit un excédent à la charge des Communes regroupées de **CHF 815'100.-, ce qui correspondait à un coût par habitant de CHF 17.78** (CHF 17.88 en 2020) (*montant arrondi à deux décimales*). Le résultat final pour l'année 2021 reflète en définitif un résultat réel ramené à **CHF 881'394.25** (CHF 998'935.84 en 2020), soit un excédent à la charge des Communes regroupées de **CHF 678'899.20, soit un coût par habitant de CHF 14.80** (CHF 15.71 en 2020) (*montant arrondi à deux décimales*).

La situation des comptes de l'Association intercommunale ORPC district Aigle ORPC, au 31 décembre 2021, est donc la suivante :



Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
660	ORPC District Aigle	881'394.25	881'394.25	939'100.00	939'100.00	998'935.84	998'935.84
660.3001.00	Rétribution des Autorités	7'940.00		8'000.00		7'510.00	
660.3003.00	Jetons de présence	2'210.00		2'500.00		825.00	
660.3011.00	Traitements	387'268.90		333'000.00		333'929.70	
660.3030.00	Cotisations AVS-AC-AF	18'240.30		31'500.00		31'537.10	
660.3040.00	Cotisations à la Caisse de pensions	15'509.95		21'900.00		21'159.90	
660.3050.00	Assurances maladie et accidents	5'573.05		6'400.00		7'070.65	
660.3060.00	Indemnisation et remboursement de frais	173.80		250.00		526.50	
660.3061.00	Utilisation de véhicules privés	301.00		250.00		2'142.00	
660.3063.00	Frais de représentation	172.60		250.00		225.80	
660.3065.00	Frais d'habillement	505.00		500.00		624.00	
660.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	3'796.40		6'000.00		4'383.05	
660.3111.00	Achats de mobilier et équipement de bureau	59.95		2'000.00		2'728.85	
660.3114.00	Achats de matériel d'exploitation	7'423.80		8'500.00		6'833.44	
660.3115.00	Leasing de véhicule	11'251.50		17'500.00		17'983.00	
660.3124.00	Carburant véhicule	2'958.10		7'000.00		6'842.40	
660.3141.00	Entretien des constructions	440.00		2'000.00		1'734.90	
660.3151.00	Entretien du mobilier et équipements de bureau					368.25	
660.3154.00	Entretien du matériel	1'793.00		2'000.00		1'688.10	
660.3155.00	Entretien véhicule	7'641.10		8'500.00		6'194.80	
660.3161.00	Loyers	14'096.00		14'100.00		14'096.00	
660.3161.10	Location de salles pour repas	2'636.50		3'000.00		3'840.10	
660.3170.00	Frais de réceptions et manifestations	78.80		4'000.00		3'978.20	
660.3181.00	Frais de ports et taxes du compte de chèques postaux	1'977.60		3'000.00		2'841.85	
660.3182.00	Frais de téléphones	856.60		2'500.00		2'387.75	
660.3182.30	Service de piquet milice	4'800.00		2'200.00		3'060.00	
660.3186.00	Assurances diverses	14'426.60		14'000.00		12'948.90	
660.3189.00	Frais tenue comptabilité et révision	3'438.00		4'000.00		3'729.40	
660.3193.00	Cotisations diverses			200.00			
660.3511.00	Participation à des charges cantonales	301'054.00		300'000.00		298'012.00	



Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
660.3521.20	Frais de cours et exercices régionaux	45'721.70		80'000.00		144'826.15	
660.3521.30	Interventions en faveur de la collectivité (IFC)			20'000.00		33'452.95	
660.3521.40	Location de véhicules pour les cours			15'000.00		2'405.10	
660.3521.60	Participation aux frais de fonctionnement des constructions	19'050.00		19'050.00		19'050.00	
660.4350.00	Prestations (IFC) facturées				20'000.00		71'956.25
660.4361.00	Remboursements de traitements		117'058.60				
660.4511.20	Subsides pour les exercices régionaux		51'147.45		70'000.00		177'343.33
660.4511.30	Participation à l'entretien des constructions sanitaires		32'968.00		33'000.00		32'968.00
660.4511.40	Subsides divers		1'321.00		1'000.00		818.40
660.4521.10	Participation d'Aigle		151'289.45		181'641.00		159'259.46
660.4521.11	Participation de Bex		116'521.05		139'898.00		121'903.95
660.4521.12	Participation de Chessel		6'352.45		7'627.00		6'694.75
660.4521.13	Participation de Corbeyrier		6'470.90		7'769.00		6'883.30
660.4521.14	Participation de Gryon		19'945.85		23'947.00		20'932.85
660.4521.15	Participation de Lavey-Morcles		13'785.90		16'552.00		14'866.70
660.4521.16	Participation de Leysin		55'913.50		67'131.00		61'902.75
660.4521.17	Participation de Noville		17'280.45		20'747.00		17'491.20
660.4521.18	Participation d'Ollon		111'945.50		134'404.00		117'252.20
660.4521.19	Participation d'Ormont-Dessous		16'895.50		20'285.00		17'616.90
660.4521.20	Participation d'Ormont-Dessus		21'234.10		25'494.00		22'724.40
660.4521.21	Participation de Rennaz		12'897.40		15'485.00		12'980.85
660.4521.22	Participation de Roche		27'038.70		32'463.00		27'894.75
660.4521.23	Participation de Villeneuve		85'469.50		102'616.00		90'693.25
660.4521.24	Participation d'Yverne		15'858.95		19'041.00		16'752.55



Comptabilité
PC ORPCi

Bilan au 31.12.2021
Exercice: 2021

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2021
91	ACTIF	118'684.80
910	Disponibilités	98'381.55
9100.000	Caisse	12.80
9100.001	Caisse (urgences)	1'000.00
9101.000	Compte de chèques postaux	97'368.75
911	Débiteurs et comptes courants	
9115.002	Impôt anticipé à récupérer	
913	Actifs transitoires	20'303.25
9139.000	Actifs transitoires	20'303.25
92	PASSIF	-118'684.80
920	Engagements courants	-90'140.35
9200.000	Créanciers	-90'140.35
9259.000	Passifs transitoires	
928	Réserve	-20'544.45
9280.000	Investissements futurs - Région d'Aigle	-20'544.45
9290.000	Capital	-8'000.00

Au vu de ce qui précède, le Comité directeur a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués de l'Assemblée régionale, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil intercommunal

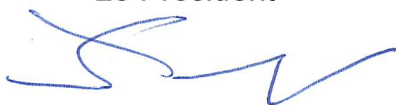
Vu Le préavis n° 03-2022 relatif à la gestion des comptes 2021
Où Le rapport de la commission de gestion/finance
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter les comptes 2021 de l'Association intercommunal ORPC district Aigle
2. d'en donner décharge au Comité directeur et au Boursier communal d'Aigle

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président



Stéphane Montangero

La Secrétaire



Chrystelle Bösch